

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

**Aux contribuables de la susdite municipalité**

***AVIS PUBLIC***  
**PROMULGATION DU RÈGLEMENT N° 927**

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière de la susdite municipalité,**

QUE le conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa séance ordinaire du 15 mars 2024 le règlement n° 927 décrétant des dépenses en immobilisation et un emprunt de 585 000 \$, pour des travaux de reconstruction du pont sur le chemin du Petit-Pont.

QUE le règlement est entré en vigueur conformément à la loi, à savoir :

Adoption du règlement:	15 mars 2024
Avis de convocation au registre	19 mars 2024
Approbation des électeurs	26 mars 2024
Approbation du MAMH	23 mai 2024
Avis de promulgation :	29 mai 2024

**DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,**  
Ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2024



**Marie-Hélène Gagné**  
Directrice générale et greffière-trésorière

---

**CERTIFICAT DE PUBLICATION (article 420)**

Je, soussignée, Marie-Hélène Gagné, directrice générale adjointe et greffière-trésorière, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 8 h 30 et 16 h 30, le 29 mai 2024, à chacun des endroits suivants, à savoir: à l'Hôtel de Ville, à l'église et sur le site web de la Municipalité.

**EN FOI DE QUOI**, je donne ce certificat, ce 29<sup>e</sup> jour de mai 2024.

---



**Marie-Hélène Gagné**  
**Directrice générale et greffière-trésorière**